

Or, ces phrases guillemetées, non seulement ne m'appartiennent pas ; mais elles sont contraires à tout ce que j'ai dit.

M. Péricaud a cité après moi les cahiers de notre province aux états-généraux et il s'est écrié : Que de vœux unanimes dans le cahier des trois ordres !

Il aurait pu ajouter les renonciations formelles à tous les privilèges, qui ont précédé parmi nous la fameuse nuit du 4 août.

Il a encore parlé après moi de la déclaration unanime du comité des électeurs, composé des délégués des trois ordres, faite le 17 juillet 1789, après le renvoi de Necker; la ville y protestait contre la dissolution de l'Assemblée, prenait sous sa garantie l'inviolabilité des députés et arrêtaient que le paiement de tout impôt cesserait du jour de la séparation violente des députés.

Notre histoire rencontre sans cesse, parmi les partisans zélés de la Révolution, à ses diverses phases, des noms appartenant à la noblesse où à la bourgeoisie, et j'ai longuement rapporté des faits qui prouvent que, même après la dépossession du clergé, la majorité de cet ordre et des communautés religieuses, adhéraient à la même cause, et qu'elle ne l'a abandonnée qu'après la malheureuse institution de la constitution civile du clergé.

Oui, j'ai dit et je répète, que la réforme réelle et radicale de l'ancien régime, ne pouvait s'opérer que par la puissance du peuple. Si le peuple de Paris n'avait pas pris la Bastille, l'Assemblée nationale aurait été dissoute dès ses premières œuvres, et si le peuple de Lyon et des autres grands centres de la nation française, ne s'était pas énergiquement rallié à l'Assemblée nationale, le peuple de Paris eût en vain pris la Bastille ; tout n'eût abouti qu'à une fronde éphémère.

Mais cela ne signifie pas que la volonté ou les passions du peuple soient l'unique règle du droit et de la justice. Le droit a quelquefois besoin de la puissance du peuple pour prévaloir dans la société et c'est ce qui fait la légitimité des révolutions. Le droit en soi est au-dessus du peuple.

Je défie M. Péricaud de rapporter une seule phrase de mon livre qui contienne l'apologie des crimes qui ont altéré et souillé la Révolution. Mais ne pouvant trouver ces phrases chez moi, il en a forgées et me les a attribuées.

J'ai rapporté que les volontaires lyonnais rentrant en ville après la campagne du Dauphine, contre les incendiaires, avaient été assaillis à coups de pierres dans les rues de la Guillotière. M. Péricaud me fait dire : « que ce faubourg conservait une « *juste* et vieille inimitié parce que le Consulat l'avait possédé « comme un fief. » Le mot *juste* est une falsification, aussi bien que l'*excuse* que j'aurais faite de cet acte d'hostilité.

Dans un passage qu'il guillemète à son habitude, il me fait qualifier M. Imbert-Colomès, d'homme *équivoque et à double face*. Equivoque, peut-être, cela résultait de la position et des opinions flottantes de ce personnage. Mais je n'ai point dit à